

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*Date de Convocation : 17/05/2024  
\*Date d’Affichage : 17/05/2024  
\*Conseillers en exercice : 23  
\*PRÉSENTS : 13  
\*VOTANTS : 18

L’an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint  
Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Nadine DAGUENET,  
Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO

**Etaient absents excusés** :

Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD  
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP  
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN  
Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA  
Monsieur Thierry LACOUR pouvoir à Madame Isabelle LACOUR  
Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Fabien BOSC, Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLERE,  
Madame Emilie POUJOL,

Monsieur Bernard Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 7C : DEMANDE DE SUBVENTION ‘ CHALEUR ET FROID  
RENOUVELABLES ’ AUPRES DE LA REGION ILE DE France  
CONCERNANT LES TRAVAUX DE GEOTHERMIE SUR LES 3 GRANDS  
PROJETS – MAISON DE SANTE -**

Le Maire de la Commune de Margency rappelle que la stratégie Energie -Climat de l’île de France a été votée en 2018 et présente les objectifs forts en matière de sobriété, d’efficacité et de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRr).

Considérant que l’appel à projets « Chaleur et Froid renouvelable » : Les projets éligibles sont tous les projets permettant de produire, stocker et valoriser une source d’énergie renouvelable ou de récupération.

Monsieur le Maire vous propose de demander une subvention pour les 3 projets de géothermie (Ancienne Mairie, Anciennes Écuries, Maison de Santé). Nous pouvons être subventionné à hauteur de 55 % (SIGEIF par le biais de l’ADEME + Conseil Régional). Nous devons déposer une demande de subvention par projet.

Vu l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du mercredi 15 mai 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Régional AAP « Chaleur et froid renouvelable » en complément du SIGEIF/ADEME pour les travaux de géothermie de la Maison de Santé selon le plan de financement ci-joint :

Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20240605-DEL7C23052024-DE  
Date de télétransmission : 06/06/2024  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

	MAISON DE SANTE	
	SIGEIF (ADEME) + REGION 55 %	COMMUNE
POMPES A CHALEUR 101 475 € HT	55 811.25 € HT	45 663.75 € HT
SONDES 112 215 € HT	61 718.25 € HT	50 496.75 € HT
TOTAL 213 690 € HT	117 529.50 € HT	96 160.50 € HT

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 5/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

